



Affiché le 2/5/19

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 AVRIL 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-quatre avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/04/2019

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, Mme GUIZARD Sophie ;

Monsieur le Maire signale les pouvoirs suivants :

Pouvoir de M. GARCIA François à M. ROUQUET Alain ;

Pouvoir de Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal ;

Pouvoir de Mme GUIZARD Sophie à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;

Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Il donne lecture des dernières modifications intervenues ces derniers mois.

Le Conseil, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de se prononcer favorablement sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

2/ Indemnité de conseil au Comptable public pour la gestion de la période du 1^{er} janvier 2019 au 19 avril 2019.

M. BERTOLINI, informe l'Assemblée du départ à la retraite du Trésorier de la Commune. Il demande aux conseillers de se prononcer sur le versement à ce dernier de l'indemnité de conseil pour la période du 1^{er} janvier au 19 avril 2019.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par :

- 4 voix : POUR (BERTOLINI, GUIZARD, GELLY, GELY)
- 5 voix : CONTRE (ROUQUET, GARCIA, CANCHY, LANDES, MAVIGNER)
- 4 abstentions (ANDRZEJEWSKI, SAUTEREAU, ALBAS, YAHIAOUI)

REFUSE : d'accorder à M. MONESTIER Dominique, Trésorier de la commune, l'indemnité de conseil d'un montant de 130,61 € Brut pour la gestion de la période du 1^{er} janvier au 19 avril 2019.

3/ Achat à M. GUIZARD Henri-Jacques de la parcelle cadastrée A n°73, située au chemin des Ecoles / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée A n°73, située au chemin des Ecoles, d'une surface de 3155 m² et appartenant à M. GUIZARD Henri-Jacques. Il indique aux conseillers qu'un compromis a été signé le 18/01/2019 en l'étude de Maître MAURIN-GIRAUD à GIGNAC et que le prix de la vente s'élève à 126.000,00 € (CENT VINGT SIX MILLE EUROS). Il ajoute que les frais de vente sont d'un montant de 3.000,00 € (TROIS MILLE EUROS) chiffrant ainsi l'opération à un coût total de 129.000,00 € (CENT VINGT NEUF MILLE EUROS).

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'acquérir la parcelle cadastrée A n°73, d'une surface de 3155 m², située au chemin des Ecoles et appartenant à M. GUIZARD Henri-Jacques pour le prix de 126.000,00 € (CENT VINGT SIX MILLE EUROS).

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette vente.

PRECISE : que les frais relatifs à cette vente s'élèvent à 3.000,00 € (TROIS MILLE EUROS) et sont à la charge de la commune.

DIT : que l'opération d'un montant total de 129.000,00 € (CENT VINGT NEUF MILLE EUROS) est inscrite au budget primitif 2019 sur le compte 2128.

4/ Achat à M. Julien RIGOUX et à Mme Bérange SAPOWICZ d'une partie de la parcelle A n°868 située sur le chemin privé de la Saurine / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.

M. BERTOLINI, donne lecture aux conseillers du courrier du 23/05/2018 de M. Julien RIGOUX et de Mme Bérange SAPOWICZ domiciliés 1, chemin privé de la Saurine, proposant à la Commune la vente d'une partie de la parcelle A 868, dont ils sont propriétaires, pour une surface de 250 m² environ, au prix de 12 €/m². Il ajoute que la vente s'élèverait donc à un montant d'environ 3.000,00 € (TROIS MILLE EUROS).

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition de cette bande de terrain, qui constitue aujourd'hui une partie du chemin privé de la Saurine, et qui permettrait à ce secteur de pouvoir bénéficier à terme, d'un raccordement au réseau collectif d'eaux usées.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'acheter à M. Julien RIGOUX et à Mme Bérandère SAPOWICZ la contenance de 250 m2 environ à prendre sur la parcelle A 868 de 895 m2, pour un montant de 12 €/m2.

PRECISE : qu'un bornage sera effectué afin de préciser la surface de ladite parcelle mise en vente.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette vente.

AJOUTE : que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

DIT : que l'opération est inscrite au budget primitif 2019 sur le compte 2128.

5/ questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 25 avril 2019

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





Affiché le 18/04/2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 24 AVRIL 2019, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.
- 2/ Indemnité de conseil au Comptable public pour la gestion de la période du 1^{er} janvier 2019 au 19 avril 2019.
- 3/ Achat à M. GUIZARD Henri-Jacques de la parcelle cadastrée A n°73, située au chemin des Ecoles / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.
- 4/ Achat à M. Julien RIGOUX et à Mme Bérangère SAPOWICZ d'une partie de la parcelle A n°868 située sur le chemin privé de la Saurine / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.
- 5/ Questions diverses.

St Paul et Valmalle, le 18/04/2019

Le Maire,


Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e),

F. GARCIA FERRASSI

donne pouvoir à

F. ROUQUET ALSIN

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 24 Avril 2019

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à *Saint Paul et Valmalle*

le *17 Avril 2019*

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon Pour Pouvoir

F. GARCIA

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauleivalmalle.fr

POUVOIR


MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Je soussigné(e),

Guizard Sophie

donne pouvoir à

Jean Pierre BERTOLINI

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 24/4/19

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

St Paul

, le

23/4/19

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

 Bon pour pouvoir

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauletvalmalle.fr



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e),

Christelle AUBAS

donne pouvoir à

Chantal SAUPEYRON

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 24/04/2019

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ST Paul et Valmalle

, le 26/04/2019

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

"Bon pour Pouvoir"

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpaul-et-valmalle.fr